



Prestation de compensation du Handicap : Suivi de la montée en charge et du contenu

Analyse des résultats du questionnaire mensuel

Les résultats présentés ici sont issus des réponses au questionnaire envoyé chaque mois par la CNSA aux maisons départementales des personnes handicapées dès janvier 2006, date de leur création et de l'entrée en vigueur de la prestation de compensation du handicap.

Ce questionnaire permet essentiellement de suivre la montée en charge de la prestation de compensation et de ses différents volets ainsi, qu'en phase transitoire de construction des systèmes d'information des MDPH, de disposer d'un suivi minimum de l'activité des MDPH.

En 2007, le questionnaire a évolué pour adapter les items au contexte des MDPH. Alors qu'il s'agissait en 2006 de quelques données d'organisation et de fonctionnement des MDPH, il s'attache maintenant à l'activité générale. Depuis 2008, le questionnaire tient compte de l'entrée en vigueur, au 1^{er} avril, de la prestation de compensation pour les enfants.

Le questionnaire devrait disparaître avec la mise en place des systèmes d'information des MDPH et l'opérationnalité du système d'information pour l'autonomie des personnes handicapées (SipaPH).

- Etat des lieux à fin 2009 -

1. Le taux de réponse : un questionnaire bien accueilli mais impacté par le changement de système d'information en cours dans les MDPH

- En 2006, en moyenne, les résultats portent sur les réponses de 78 MDPH. Selon les mois, 71 à 84 maisons départementales remplissent le questionnaire.
- En 2007, elles sont 88 en moyenne à répondre chaque mois au questionnaire sauf en décembre, où 77 réponses seulement ont été recensées. Près des $\frac{3}{4}$ des départements ont répondu systématiquement chaque mois.
- En 2008, 95 MDPH ont participé à l'enquête CNSA. En moyenne, sur l'année, 88 MDPH répondent au questionnaire chaque mois avec une baisse du nombre de réponses observée au fur et à mesure des trimestres : 94 MDPH en moyenne ont répondu au questionnaire au cours premier trimestre, 92 au deuxième trimestre, 86 au troisième et 82 au cours du dernier trimestre 2008.
- En 2009, la baisse du taux de réponse observée fin 2008 s'est poursuivie en début d'année mais au fur et à mesure des mois, les MDPH ont répondu rétroactivement au questionnaire : finalement, en moyenne, 92 MDPH ont répondu au premier semestre, 83 au second semestre. Au total pour l'année, 88 MDPH ont répondu en moyenne au questionnaire. 78 MDPH ont répondu chaque mois.

Les MDPH répondent au questionnaire complètement ou partiellement, quand elles n'ont pas les éléments de réponse disponibles.

Le basculement massif des MDPH vers leur système informatique nouveau a impacté le taux de réponse. Ces nouveaux systèmes ne permettent pas toujours de renseigner les éléments demandés

dans les questionnaires ce qui explique la baisse sensible lors de leur mise en place au cours de l'année.

Au 31/12/2009, la quasi-totalité des MDPH travaille sur son propre équipement informatique. Reste à ce que les modules statistiques des nouveaux systèmes soient paramétrés pour que les MDPH puissent répondre au questionnaire dans sa totalité.

2. Les demandes de prestation de compensation : la montée en charge se poursuit en 2009 et reste extrêmement soutenue

En 2009, les demandes de prestation de compensation augmentent de près de la moitié par rapport à 2008 : +42.4%. Il semble que le saut se soit opéré entre le dernier semestre 2008 et le premier semestre 2009 : + 33.0%. La croissance reste toutefois soutenue : +10% entre le second et le premier semestre 2009

- En 2006, 70 600 prestations de compensation ont été demandées ; en 2007, 84 000, soit une progression de près de 8% (hors les trois premiers mois de démarrage). Pour 2008, le nombre de demandes de PCH déposées est évalué à 100 700 ce qui représente une augmentation annuelle de 20%. En 2009, 143 300 demandes ont été déposées, soit plus de 40% de demandes déposées par rapport à l'année précédente. (cf tableau 1, graphique 1)
- Depuis fin 2006, année de démarrage de la prestation, le nombre de demandes déposées a quasiment doublé. Le saut des demandes semble avoir eu lieu entre le dernier semestre 2008 et le premier semestre 2009 : +33% d'augmentation. Toutefois la montée en charge même si elle ralentit, ne se tarit pas ensuite : +10% entre le premier semestre 2009 et le second. (cf tableau 1, graphique 1)
- Sans qu'on puisse le chiffrer, les renouvellements impactent la hausse observée :
Alors que pour 2006 et 2007, les demandes de PCH étaient quasiment toutes des premières demandes, il est très probable que des premières demandes de renouvellement aient été déposées en 2008 et logique que le nombre de ces demandes de renouvellement augmente en 2009. Cette part de la hausse attribuée aux renouvellements est mécanique mais ne se traduit pas par une augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH ;
- Depuis le 1er avril 2008, en alternative aux compléments d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), les enfants peuvent bénéficier au titre de la prestation de compensation (en sus des aménagements de logement, de véhicule et des surcoûts liés aux frais de transport) de financements d'aides humaines, d'aides techniques, de charges spécifiques et exceptionnelles, de charges animalières.

Cette ouverture se traduit logiquement par de nouvelles demandes de prestation de compensation, qui impactent l'activité des MDPH. L'entrée en vigueur de la PCH enfant a provoqué une augmentation sensible des demandes PCH pour les enfants : le nombre de demandes déposées pour les enfants est passé de 3.4% en moyenne en 2007 des demandes PCH à 5.0% en 2008 décomposé respectivement en 3.6% et 8% au cours des premier et second semestres. Ces demandes représentent, en 2009, 9.4% de l'ensemble des demandes de prestation de compensation mais cette augmentation paraît stable sur l'année. (cf tableau 2, graphique 2)

En 2009, 11 900 demandes de prestation de compensation ont été déposées en moyenne chaque mois dans les MDPH, ce qui traduit une forte augmentation des demandes entre 2008 et 2009 (8 400 demandes ont été déposées en 2008 en moyenne chaque mois).

- Les MDPH enregistraient 7 000 demandes chaque mois en 2007. En 2009, le nombre moyen de demandes déposées chaque mois approche 12 000 demandes ce qui représente 42.4% d'augmentation annuelle par rapport à 2008. (cf tableau 1)
- Cette hausse des demandes crée une augmentation d'activité des MDPH et implique un redimensionnement des équipes pour l'accueil et l'information en premier lieu et pour l'instruction des demandes ensuite.

La prestation de compensation représente 6.3% du total des demandes déposées auprès des MDPH en 2009

- La prestation de compensation représentait 5.0% en 2007, 5.8% en 2008. Elle représente 6.3% du total des demandes instruites par la MDPH en 2009. La part de la prestation de compensation dans l'instruction des demandes augmente continûment : +0.8 point entre 2008 et 2007 ; +0.5 point entre 2009 et 2008. (cf tableau 2)

1% des demandes sont des demandes de renouvellements pour l'Allocation compensatrice pour tierce personne.

- Cette part continue à diminuer depuis 2007. (cf tableau 2)

Tableau 1 : L'évolution des demandes de prestation de compensation depuis 2006

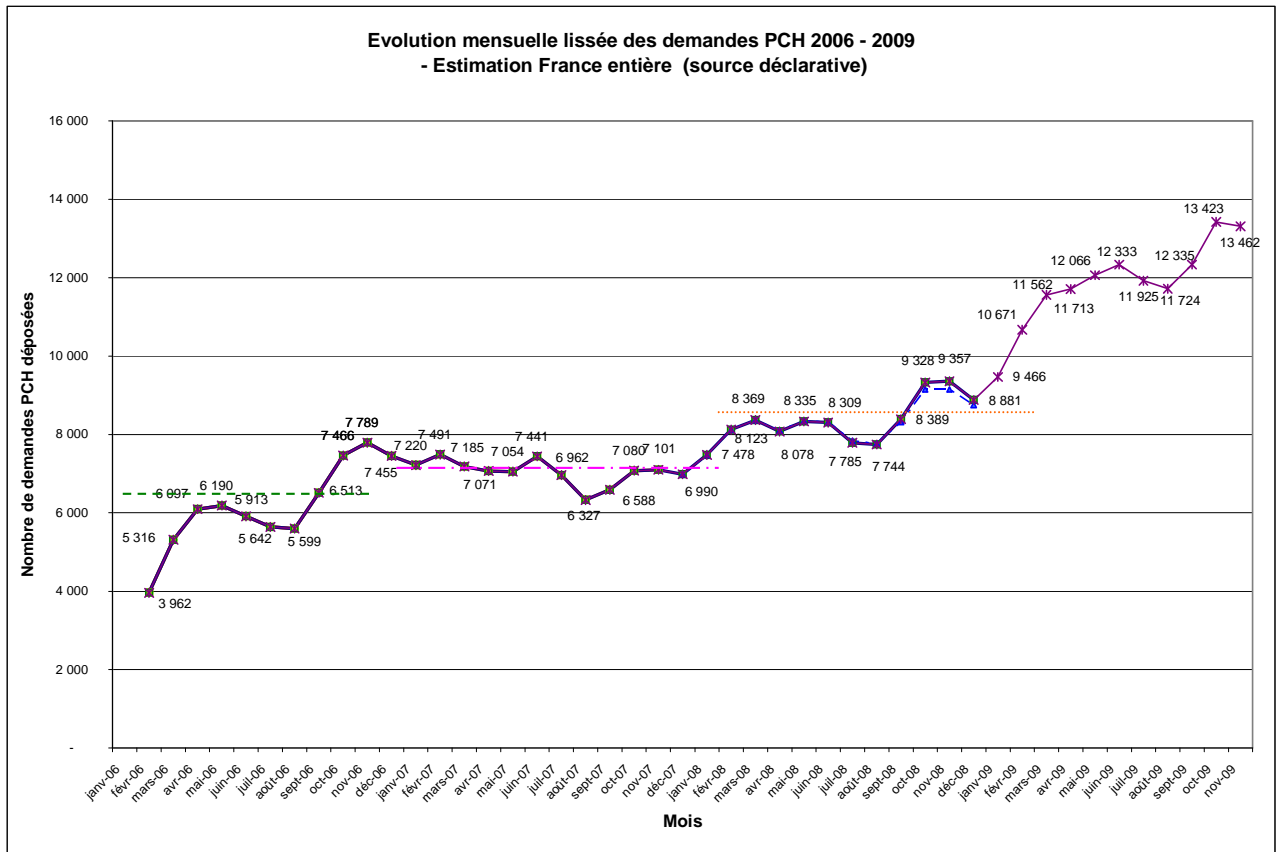
	Total des demandes PCH 2006 * (80 répondants en moyenne)	70 622
	Total des demandes PCH 2007 * (80 répondants en moyenne)	83 917
	Total des demandes PCH 2008 * (78 répondants en moyenne)	100 678
	Total des demandes PCH 2009 * (80 répondants en moyenne)	143 328
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* (hors mois de démarrage) - année 2006	6 479
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2007	6 993
2	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2008	8 390
0	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2009	11 944
0	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 1er semestre 2008	8 229
-	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 2ème semestre 2008	8 551
2	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* -1er semestre 2009	11 368
0	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* -2ème semestre 2009	12 520
9	Taux de croissance 2007/2006 du nombre de demandes déposées	7,9%
	Taux de croissance 2008/2007 du nombre de demandes déposées	20,0%
	Taux de croissance 2009/2008 du nombre de demandes déposées	42,4%
	Taux de croissance 2009/2008 du nombre de demandes déposées (1er semestre/2ème semestre précédent)	33,0%
	Taux de croissance du nombre de demandes déposées (2ème semestre 2009/ 1er semestre 2009)	10,1%

*extrapolées à la population française - chiffres définitifs

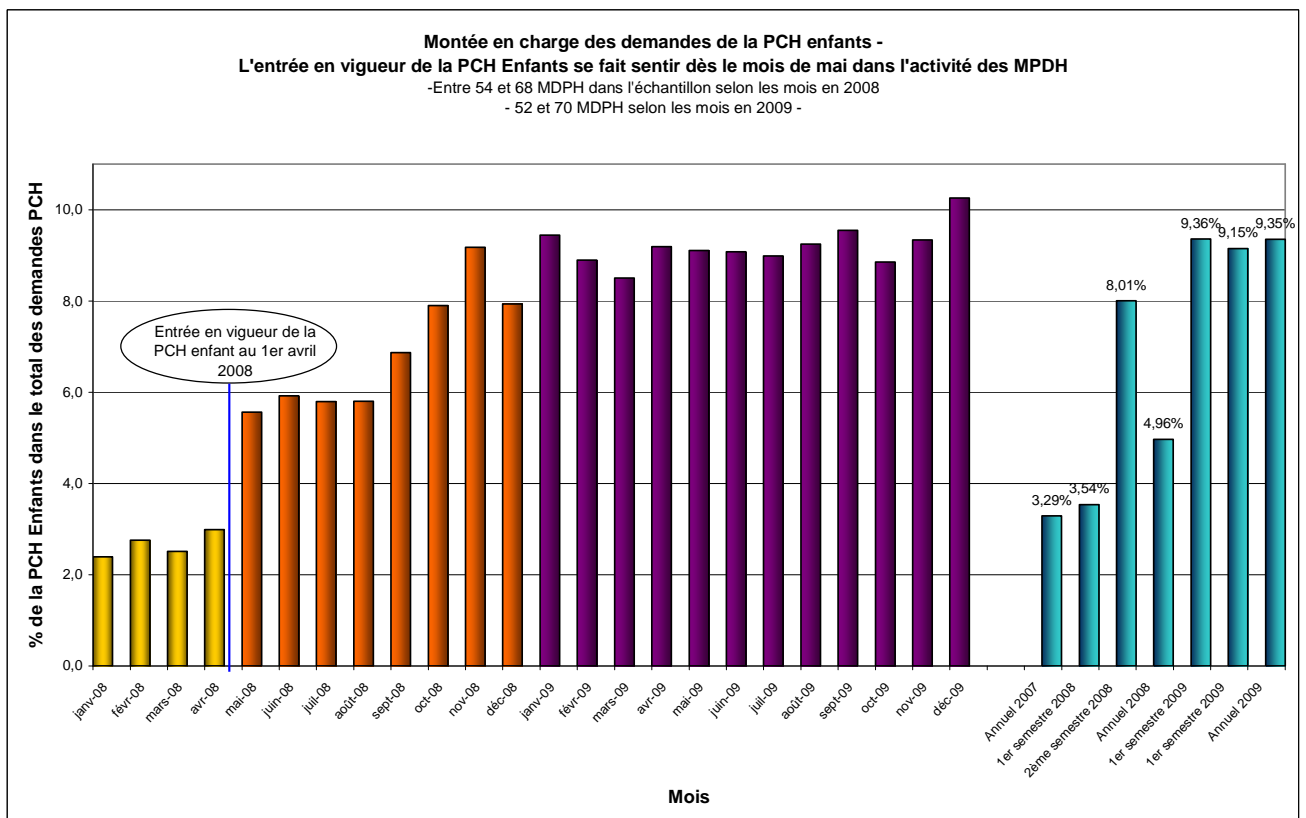
Tableau 2 : Part des demandes de prestation de compensation dans le total des demandes

2 0 0 7	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2007	5,0%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2007	1,3%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	96,6%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3,4%
2 0 0 8	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2008	5,8%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2008	1,1%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	95,0%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	5,0%
2 0 0 9	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2009	6,3%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2009	1,0%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2009	90,6%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2009	9,4%

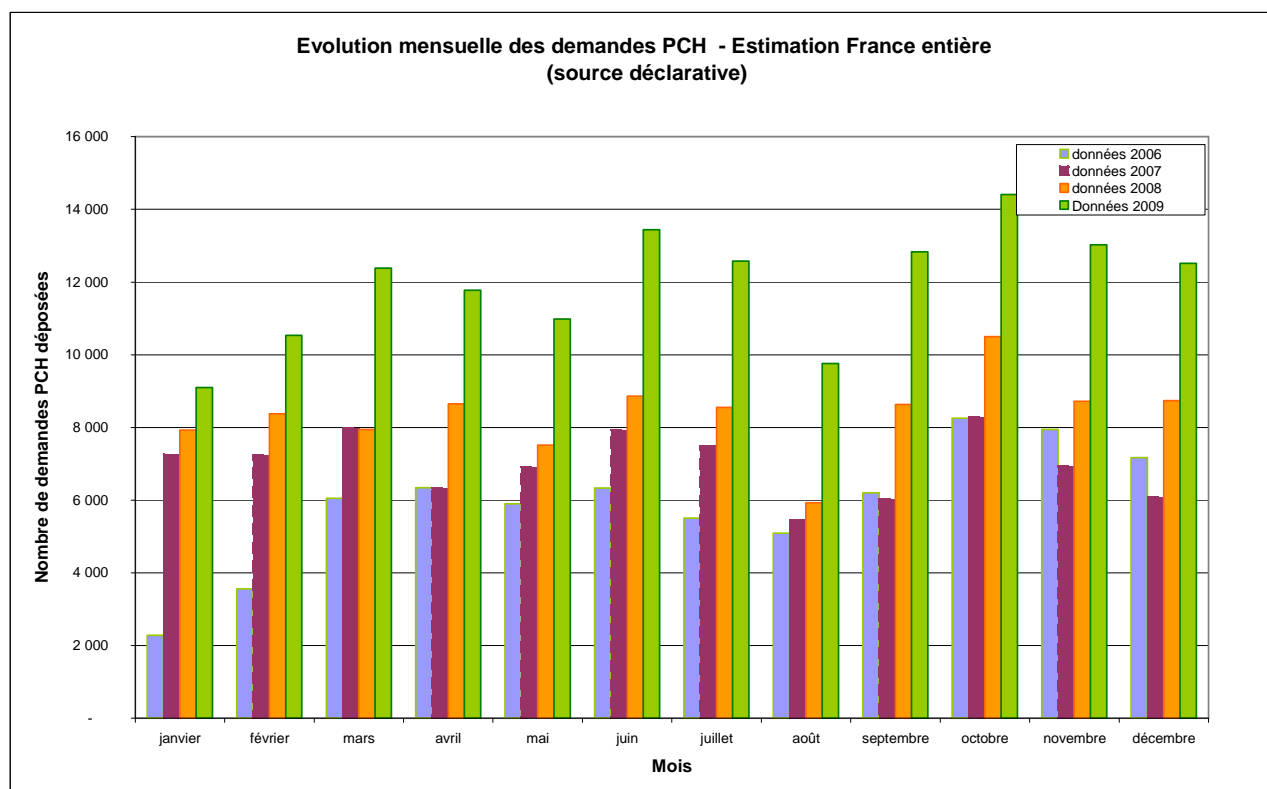
Graphique 1 : L'évolution 2006-2009 des demandes de PCH



Graphique 2 : La montée en charge de la PCH-enfants



Graphique 3 : L'évolution mensuelle des demandes PCH



3. Les décisions de prestation de compensation : la montée en charge se poursuit en 2009 et reste soutenue bien que le rythme de croissance se ralentisse

Depuis 2006, année de démarrage de la prestation, 350 000 décisions de PCH ont été prises. Le nombre de décisions de PCH prises continue d'augmenter : 137 000 décisions ont été prises en 2009, contre 112 100 en 2008. La montée en charge se poursuit : 8% entre le second et le premier semestre 2009

- En 2006, 23 500 décisions de prestation de compensation ont été prises (accords et refus confondus) ; en 2007, 76 600 et en 2008, 112 000 soit une progression de près de la moitié (46.4%). En 2009, les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), instances décisionnaires des MDPH, ont prononcé 137 000 décisions. (cf tableau 3, graphique 4)
- La montée en charge des décisions se poursuit en 2009 à un rythme soutenu (+22.2% de progression annuelle), même si elle reste inférieure au rythme observé en 2008 (+ 46.4% de progression annuelle). En 2009, les décisions prises augmentent de 2% chaque mois. En 2007 et en 2008, elles progressaient de 4% chaque mois : le rythme de croissance se ralentit. (cf tableau 3).
- Ainsi, même si l'augmentation annuelle 2009 n'est pas aussi importante que celle observée en 2008, les CDAPH ont dû faire face à un afflux supplémentaire de demandes à examiner. (cf tableau 3, graphique 4)

En moyenne, 11 400 décisions relatives à la prestation de compensation ont été prises chaque mois en 2009. En 2008, 9300 décisions étaient prises mensuellement

- En 2007, elles représentaient un volume mensuel de 6 400 décisions et, en 2008, de 9 300 décisions. En 2009, ce sont 11 400 décisions prises chaque mois par les CDAPH. L'augmentation croît tout au long de l'année : 11 000 décisions ont été prises chaque mois au cours du 1er semestre et 11 800 au cours du second semestre 2009, ce qui traduit une augmentation de 8% entre les deux périodes. (cf tableau 3)

L'entrée en vigueur de la PCH-enfant se fait sentir dès le deuxième semestre 2008 en termes de décisions. La part des décisions relatives aux PCH enfants continue d'augmenter

- Au premier semestre 2008, très peu de décisions de PCH concernaient les enfants alors que, depuis avril 2008, ils peuvent bénéficier de tous les éléments de la PCH. C'est même une diminution des décisions en leur faveur qui est d'ailleurs observée : en 2007, les PCH d'aménagement du logement et du véhicule pour les enfants représentaient 3.0% du total des décisions de PCH ; au premier semestre 2008, ces décisions ne comptent que pour 1.9%. (cf tableau 4)
- En revanche, à partir du second semestre 2008, l'impact de l'ouverture aux enfants est très net. La part des décisions de PCH-enfants passe de 1.9% à 3.5% entre le premier et le second semestre 2008.
- En 2009, les décisions prises, relatives à la PCH enfants continuent d'augmenter : elles constituent sur l'année 8.6% du total des décisions PCH avec au sein de l'année, une progression ; elles représentaient 7.9% du total des décisions PCH au premier semestre 2009 et 8.9% au second semestre. (cf tableau 4)
- La part des PCH adultes dans le volume des PCH décidées diminue de 5.6 points en 3 ans.

En 2009, 6.4% des décisions prises par la CDAPH concernent la prestation de compensation.

- En 2007, la prestation de compensation représentait 3.7% du total des décisions prises par la CDAPH. En 2008, cette part diminuait (3.2%). En 2009, la prestation de compensation compte pour 6.4% du total des décisions examinées par la CDAPH. (cf tableau 4)
- Cette part augmente entre le 1^{er} et le second semestre 2009 : elle est respectivement égale à 6% et 6.9%. (cf tableau 4)

Tableau 3 : L'évolution des décisions de prestation de compensation depuis 2006

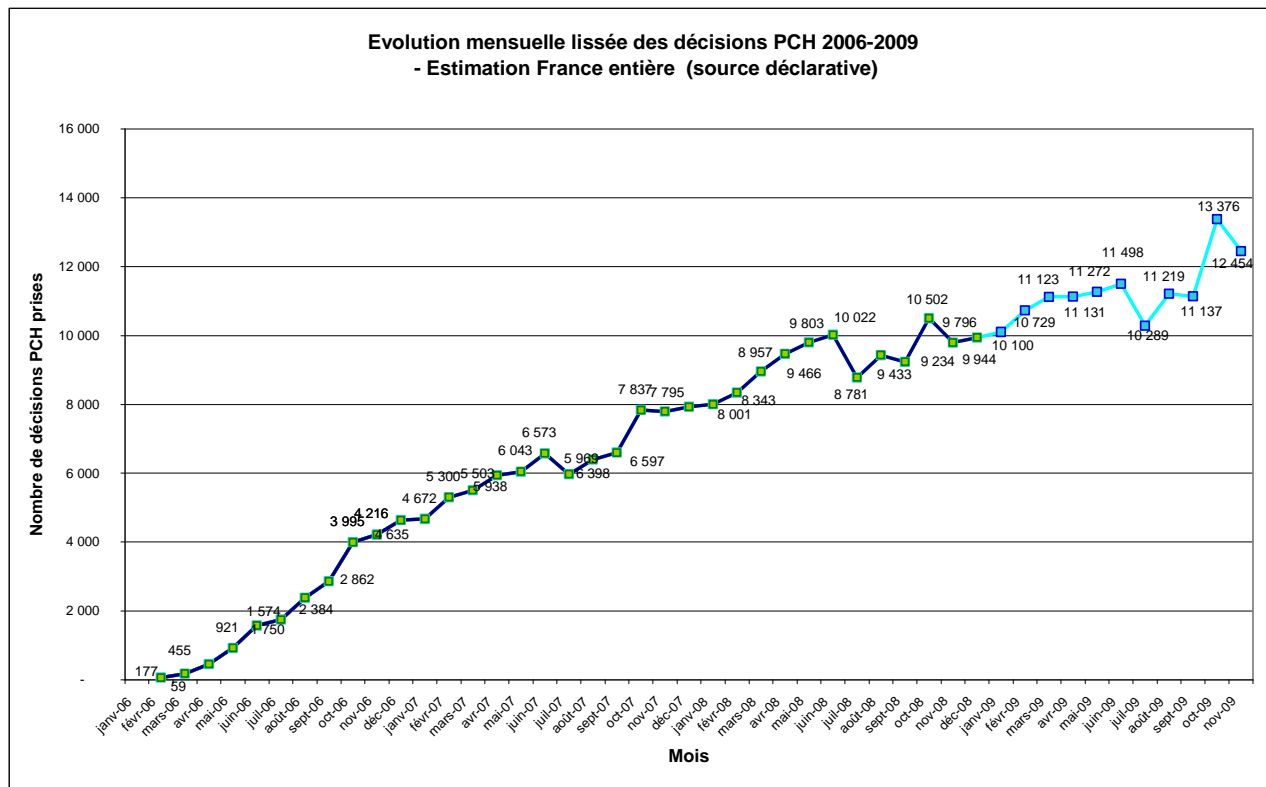
Décisions examinées en CDA-PH		
2 0 0 6 - 2 0 0 9	Total des décisions PCH 2006 (72 répondants) *	23 514
	Total des décisions PCH 2007 (83 répondants) *	76 608
	Total des décisions PCH - 2008 (81 répondants) *	112 129
	Total des décisions PCH - 2009 (83 répondants) *	137 022
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2007	6 384
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2008	9 344
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2009	11 418
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er semestre 2008	9 073
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème semestre 2008	9 615
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er semestre 2009	11 000
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème semestre 2009	11 837
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - janvier-mai 2006	>100% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - juin -décembre 2006	+ 25% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2007	+ 4% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2008	+4% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2009	+2% chaque mois
	Taux de croissance 2008/2007 du nombre de décisions prises	46,4%
	Taux de croissance 2009/2008 du nombre de décisions prises	22,2%

* extrapolées à la population française - chiffres définitifs

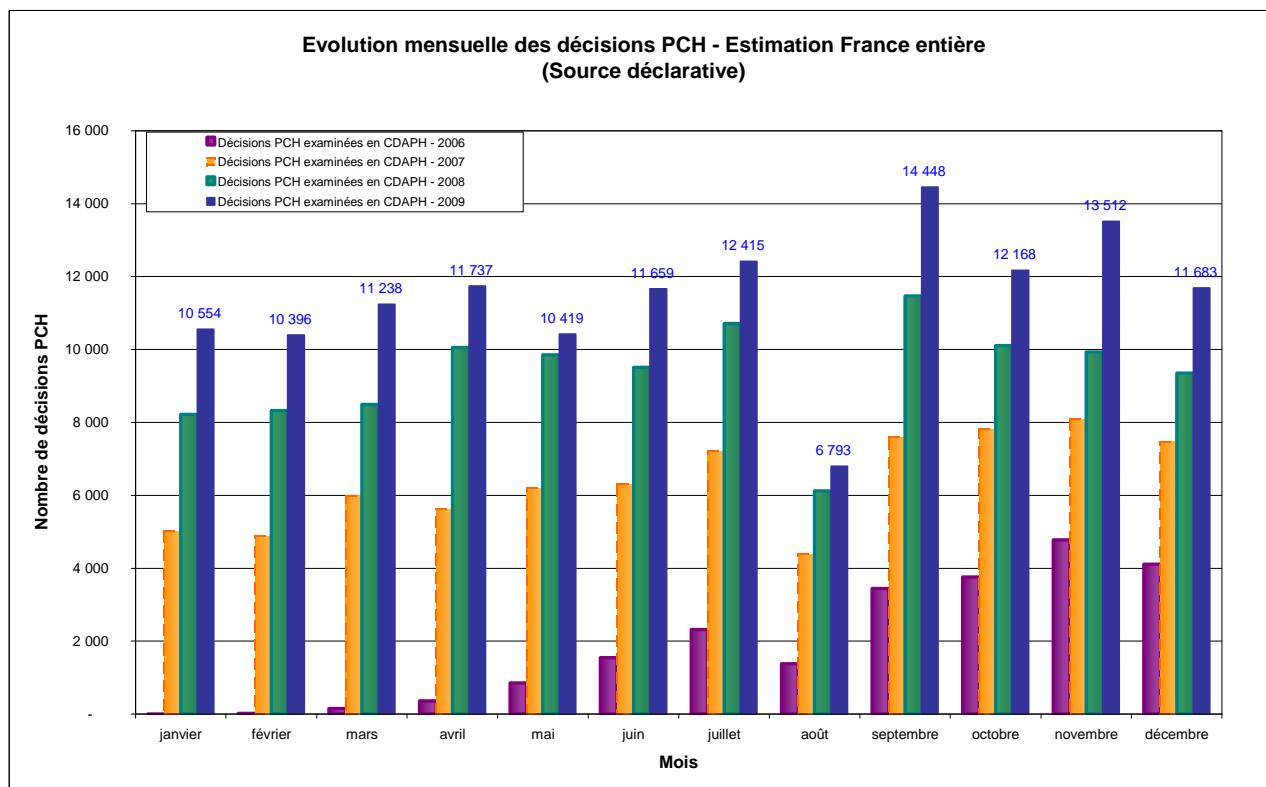
Tableau 4 : Les décisions de prestation de compensation dans le total des décisions prises

Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2007	3,7%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2008	3,2%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - 1er semestre 2009	6,0%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - 2ème semestre 2009	6,9%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2009	6,4%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3,0%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 1er semestre 2008	1,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 2ème semestre 2008	3,5%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	2,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 1er semestre 2009	7,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 2ème semestre 2009	8,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2009	8,6%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	97,0%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	97,1%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2009	91,4%

Graphique 4 : L'évolution 2006-2009 des décisions de PCH



Graphique 5 : L'évolution mensuelle des décisions de PCH



4. Les prestations de compensation accordées augmentent plus au cours du premier semestre 2009 que les décisions prises

90 800 demandes de PCH examinées en 2009 ont conduit à un accord

- Le nombre moyen total de PCH accordées augmente trimestre après trimestre et suit la tendance à la hausse du nombre de décisions. En 2007, 4 400 prestations de compensation étaient accordées en moyenne chaque mois. 5900 PCH ont été accordées par mois en 2008. En 2009, 7 600 PCH sont accordées par mois. (cf tableau 5, graphique 6)
- Les PCH accordées concernent pour l'essentiel les adultes (95.9%). Les enfants représentent 4.1% du volume des accords PCH. (cf tableau 6)

Le taux d'accords de la PCH augmente : en 2009, 68.9% des demandes de PCH sont accordées

- Alors qu'en 2007, deux tiers des PCH sont accordées (66.4%) et qu'en 2008, cette part augmente modestement (67.7%), en 2009, la proportion d'accords continue d'augmenter. (cf tableau 6)
- Le taux moyen d'accords pour les adultes est supérieur à celui des enfants (65.5% contre 61.0%). Ce constat est à l'inverse de ce qui était observé en 2007 et 2008 où les taux d'accords de PCH enfants étaient nettement supérieurs à ceux des adultes : respectivement 84.3% contre 67.1% et 76.9% contre 67.7%.(cf tableau 6)
- Le taux d'accords des PCH pour les enfants a chuté de 15.9 points entre 2009 et 2008. L'élargissement du champ de la PCH pour les enfants au 1er avril 2008 est sans doute la raison de cette baisse du taux d'accords.(cf tableau 6)

Le taux d'accords PCH moyen national gomme des disparités importantes

- Les pratiques départementales et la nature des demandes impactent les taux d'accords. (cf graphique 7)
- Il est à noter que le nombre de demandes de prestation de compensation adressé aux MDPH rapporté à la population fait apparaître également de grandes différences entre les départements. (cf graphique 8)

Tableau 5 : L'évolution des accords de prestation de compensation depuis 2007

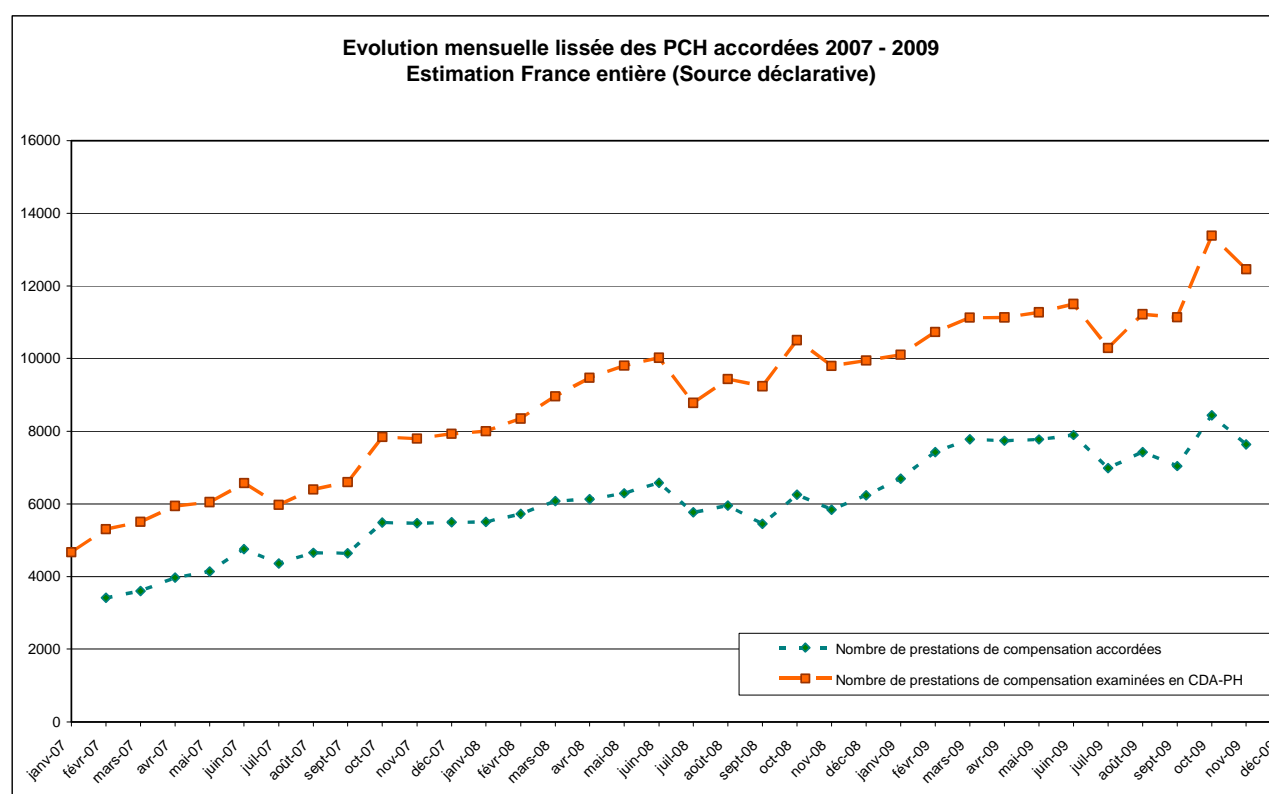
		Prestations de compensation accordées	
2	2	Nombre de PCH accordées en 2007 (84 répondants) *	52 997
0	0	Nombre de PCH accordées en 2008 (87 répondants) *	71 424
0	0	Nombre de PCH accordées en 2009 (84 répondants) *	90 792
7	9	Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2007	4 416
		Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2008	5 952
		Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2009	7 566

* extrapolées à la population française - chiffres définitifs

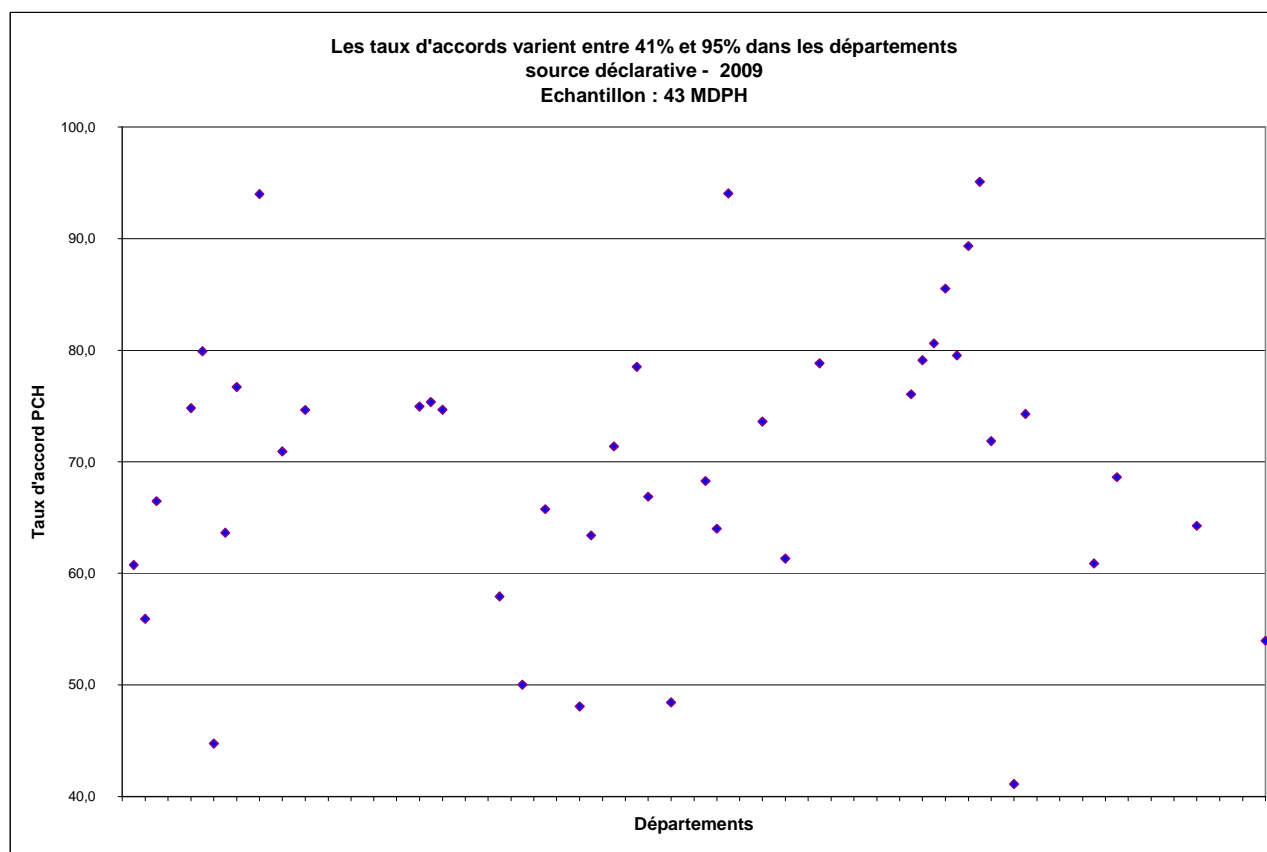
Tableau 6 : Les accords de prestation de compensation

2 0 0 7 / 2 0 0 9	Taux moyen d'accords PCH en 2007	66,4%
	Réparties en PCH accordées adultes	97,8%
	...et PCH accordées enfants	2,2%
	Taux moyen d'accords - PCH adultes	67,1%
	Taux moyen d'accords - PCH enfants	84,3%
	Taux moyen d'accords PCH en 2008	67,7%
	Réparties en PCH accordées adultes	97,2%
	...et PCH accordées enfants	2,8%
	Taux moyen d'accords : PCH adultes	67,7%
	Taux moyen d'accords : PCH enfants	76,9%
	Taux moyen d'accords PCH en 2009 (43 répondants)	68,9%
	Réparties en PCH accordées adultes	95,9%
	...et PCH accordées enfants	4,1%
	Taux moyen d'accords : PCH adultes (59 répondants)	65,5%
	Taux moyen d'accords : PCH enfants (45 répondants)	61,0%

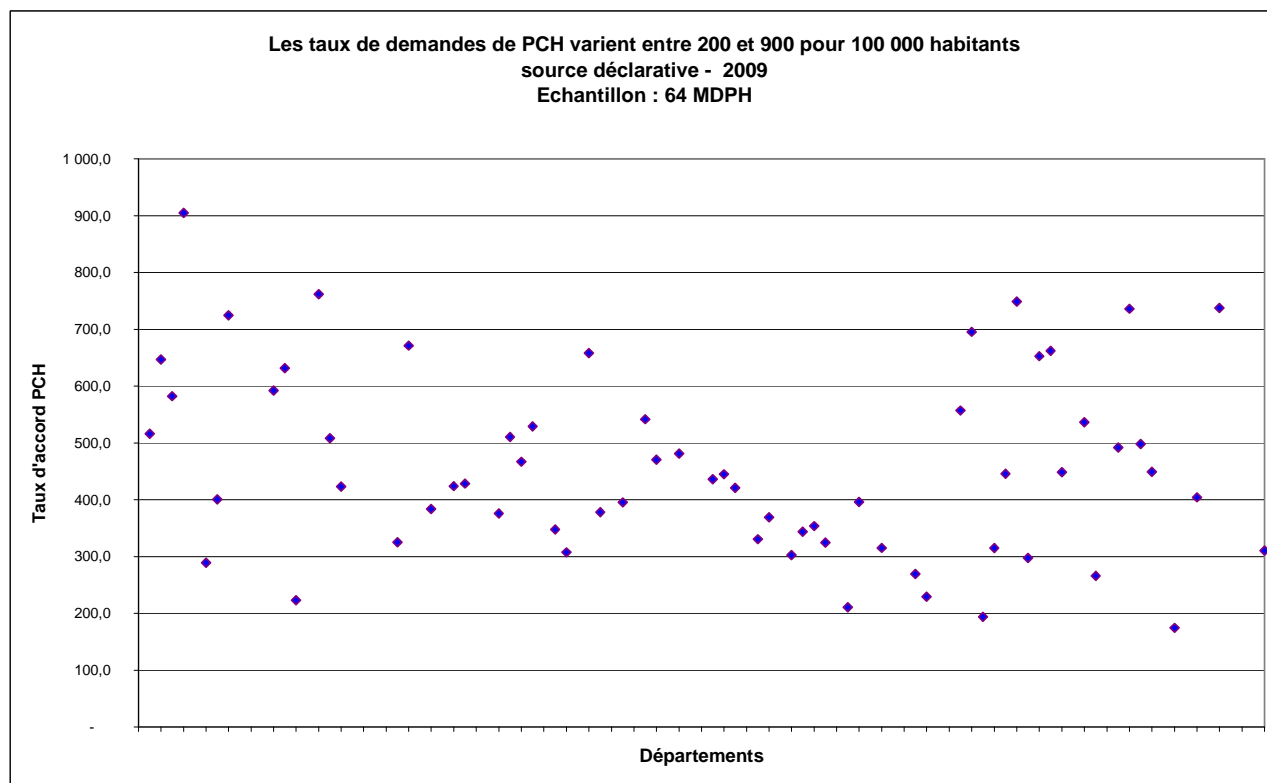
Graphique 6 : L'évolution 2007 – 2009 des accords de PCH



Graphique 7 : Les taux d'accords PCH dans les départements



Graphique 8 : Les taux de demandes PCH pour 100 000 habitants dans les départements



5. Le contenu de la prestation de compensation évoluée

Les questionnaires mensuels permettent d'isoler les différents éléments de la prestation de compensation qui ont été attribués, en nombre et en montants.

Répartition des différents éléments de la PCH :

En 2007, les aides humaines ont compté pour la moitié des éléments attribués (48.3%), et les aides techniques pour un cinquième (20.8%). L'élément n°3 (aménagement du logement, du véhicule et surcoûts de frais de transport) a représenté 22.2% des attributions et l'élément n°4 (charges spécifiques et exceptionnelles) près de 13.1% du total des attributions accordées par la CDAPH. Les aides animalières constituent une très petite portion du total (0.2%).

En 2008, cette répartition a évolué puisque la part des aides humaines a diminué de près de 4 points (44.8%), celle des aides techniques a augmenté de 2 points (22.9%) ; celle de l'élément n°3 a diminué de 4 points par rapport à 2007 (18.2%). La part de l'élément n°4 et celle des aides animalières est restée stable.

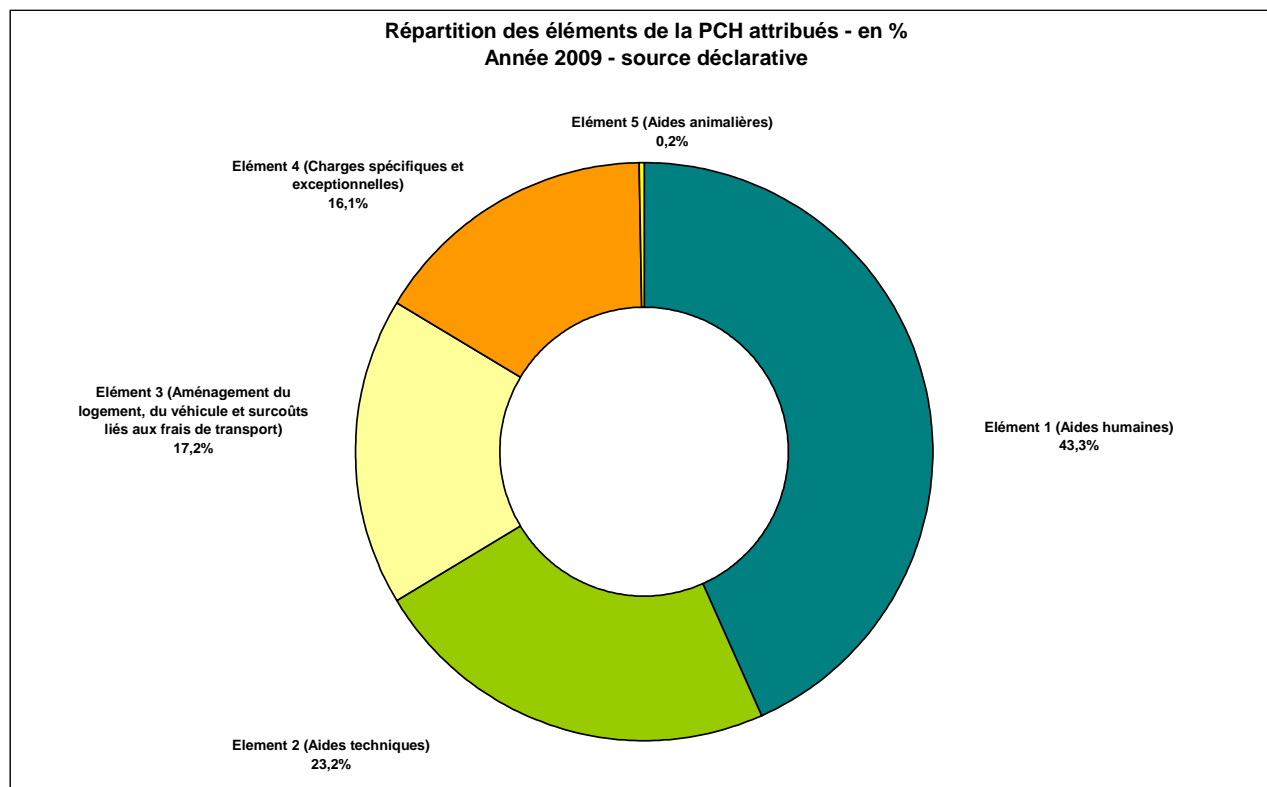
En 2009, la structure de la prestation de compensation en volume continue d'évoluer :

- les aides humaines représentent en 2009, 43.3%. Leur part a tendance à diminuer comparativement à 2008 ;
- les aides techniques restent à un niveau proche de 2008 puisque leur part représente en 2009, 23.2% (elle était de 22.9% en 2008) ;
- la part de l'élément n°3 diminue et atteint 17.2% des attributions en 2009. Elle diminue de 1 point en un an ;
- les charges spécifiques et exceptionnelles, stables en 2007 et 2008, respectivement 13.1% et 13.9%, représentent en 2009, 16.1% soit en nette progression par rapport aux années précédentes ;
- les aides animalières constituent toujours une faible portion du total (0.2%).

La répartition des éléments au sein de la PCH au cours du temps

Répartition des éléments accordés	Elément 1 (Aides humaines)	Elément 2 (Aides techniques)	Elément 3 Aménagement du logement	Elément 3 Aménagement du véhicule	Elément 3 Surcoûts des frais de transport	Elément 3 (Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Elément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Elément 5 (Aides animalières)
Total 2009	43,3%	23,2%	8,0%	3,4%	5,8%	17,2%	16,1%	0,2%
Semestre 1	43,0%	23,4%	8,3%	3,3%	6,0%	17,5%	15,9%	0,2%
Semestre 2	43,6%	22,9%	7,7%	3,6%	5,6%	16,9%	16,4%	0,2%
Total 2008	44,8%	22,9%	8,9%	4,1%	5,2%	18,2%	13,9%	0,3%
Semestre 1	45,8%	22,7%	9,2%	4,3%	4,8%	18,4%	12,9%	0,3%
Semestre 2	43,7%	23,2%	8,6%	3,8%	5,6%	18,0%	14,9%	0,2%
Total 2007	48,3%	20,8%	9,5%	4,8%	3,3%	22,2%	13,1%	0,2%
Semestre 1	49,2%	21,4%	9,1%	5,0%	2,4%	20,5%	12,6%	0,3%
Semestre 2	47,6%	20,3%	9,8%	4,7%	4,0%	23,5%	13,5%	0,2%

Graphique 9 : Répartition des éléments de la PCH en volume



Les montants décidés par la CDAPH pour chaque élément de la prestation

Il s'agit, pour les aides humaines et les aides spécifiques, du montant mensuel accordé, indépendamment du nombre de mois pour lequel l'élément est accordé. Pour les autres aides (aides techniques, aménagement de logement et du véhicule, charges exceptionnelles), il s'agit du montant total accordé, puisqu'il est versé en une seule fois.

Les montants présentés ci-dessous ne représentent donc pas le coût total des décisions prises par la CDAPH mais le coût moyen mensuel des décisions le mois de l'attribution.

La répartition des montants des éléments au sein de la PCH :

En montants attribués, la répartition des éléments diffère de celle observée en nombre d'attributions, les coûts étant très différents d'un élément à l'autre.

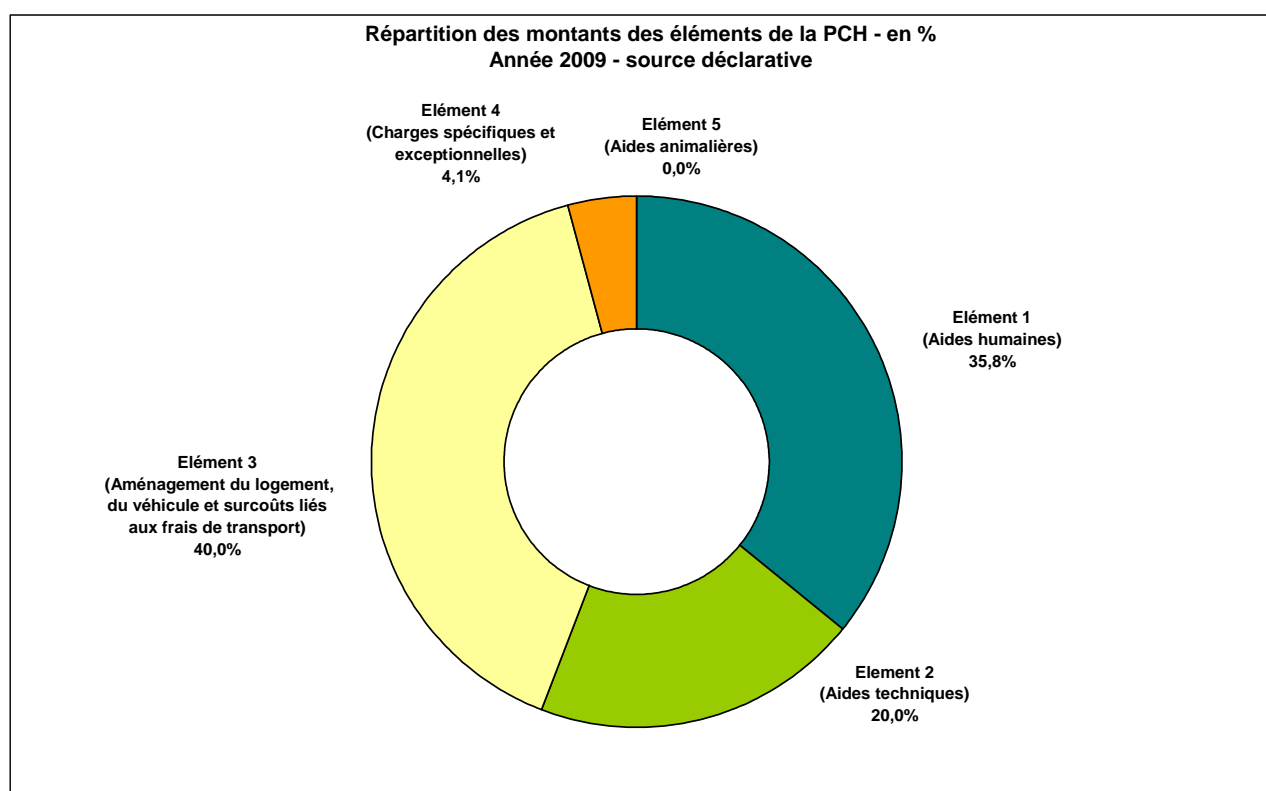
Sur l'ensemble de l'année 2009, les aides humaines comptent en moyenne pour 35.8% du total des montants attribués par la CDAPH, cette part ne fait que diminuer depuis 2007. A l'inverse la part des aides techniques ne fait qu'augmenter : elle compte pour 20% des montants attribués en 2009. Les charges spécifiques et exceptionnelles qui constituent l'élément n°4 de la prestation de compensation représentent 4.1%. L'élément n°3 composé des aménagements du logement, du véhicule et des frais de transport représente 40% en montant alors qu'il représente seulement en nombre 17.2% des attributions. L'élément relatif aux aides animalières reste très peu présent, en nombre d'attributions comme en montants.

A titre comparatif : en 2008, l'élément relatif aux aides humaines atteignait 39.7% des montants attribués, les aides techniques représentaient 18.6% et l'élément 4, 3.2%. L'élément n°3 comptait pour 38.2% des montants attribués.

La répartition des montants attribués au cours du temps

Répartition des montants attribués	Elément 1 (Aides humaines)	Element 2 (Aides techniques)	Elément 3 Aménagement du logement	Elément 3 Aménagement du véhicule	Elément3 Surcoûts des frais de transport	Elément 3 (Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Elément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Elément 5 (Aides animalières)
Total 2009	35,8%	20,0%	27,2%	9,5%	3,4%	40,0%	4,1%	0,0%
Semestre 1	35,8%	20,2%	27,1%	9,0%	4,1%	40,2%	3,8%	0,0%
Semestre 2	35,9%	19,8%	27,2%	10,0%	2,5%	39,7%	4,5%	0,0%
Total 2008	39,7%	18,9%	27,2%	9,6%	1,3%	38,1%	3,2%	0,0%
Semestre 1	39,5%	18,6%	28,2%	9,8%	1,2%	39,2%	2,6%	0,0%
Semestre 2	39,9%	19,2%	26,1%	9,4%	1,5%	37,0%	3,7%	0,0%
Total 2007	45,2%	15,7%	26,5%	9,8%	0,8%	37,1%	1,9%	0,0%
Semestre 1	50,5%	14,1%	23,6%	10,1%	0,5%	34,2%	1,2%	0,0%
Semestre 2	47,4%	20,0%	33,8%	11,2%	1,1%	46,2%	3,0%	0,0%

Graphique 10 : L'incidence des montants importants de l'aménagement de logement (élément 3)



L'évolution des montants des éléments

En 2009, les montants attribués mensuellement en moyenne pour les aides humaines sont en forte augmentation et s'élèvent à **881€**.

Ceux attribués au titre des aides techniques augmentent légèrement, à 915€, cela en un seul versement.

Les montants moyens d'un aménagement de logement et d'un aménagement de véhicule, eux aussi attribués en un seul versement s'élèvent respectivement à 3456€, et 2633€. Si les montants moyens ponctuels attribué au titre des aménagements du logement ou de véhicule restent stables par rapport à 2008, les frais de transport augmentent sensiblement à 593€ (et il s'agit de dépenses répétitives). L'élément n°4 relatif aux charges spécifiques et exceptionnelles « coûte » 268€ en moyenne.

